



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 89282

Texte de la question

M. François Lamy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences de la nouvelle vague de suppression de postes de RASED. En effet, un document diffusé par le ministère de l'éducation nationale auprès des recteurs, intitulé « schéma d'emplois 2011-2013 », engage à de nouvelles suppressions de postes de RASED, contrairement à ce qui avait été annoncé au mois d'avril 2010, alors que plusieurs rapports, dont celui de la Cour des comptes, dénoncent l'importance de l'échec scolaire dans notre système éducatif et contestent l'efficacité du soutien pour les élèves en grande difficulté scolaire et les effets négatifs de l'accumulation des dispositifs. La grande difficulté scolaire est due à des difficultés personnelles, familiales et environnementales et n'a rien à voir avec des problèmes d'acquisition ou de compréhension des techniques. Les RASED travaillent justement sur les causes de la difficulté scolaire et proposent des aides très spécifiques qui permettent aux élèves de dépasser leurs difficultés pour adopter une attitude d'élève, apprendre et progresser. Supprimer de nouveaux postes aurait pour conséquence immédiate une augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté scolaire et une détérioration du climat dans les écoles, les RASED ayant aussi une fonction de médiation au sein des établissements et avec les familles. Compte tenu de tous ces éléments, il lui demande donc de renoncer aux suppressions de postes de RASED et d'assurer au contraire leur avenir.

Texte de la réponse

Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) ont été créés afin de fournir des aides spécialisées à certains élèves qui rencontrent des difficultés spécifiques d'origines diverses. Ils sont constitués d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique (spécialité « E »), d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante rééducative (spécialité « G ») et des psychologues scolaires. Il est apparu, cependant, que les RASED ne répondaient plus de façon satisfaisante à certains besoins du fait, notamment, d'une action souvent dispersée. La réforme de l'enseignement primaire, mise en place depuis la rentrée 2008, s'est fixée pour objectif de renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux et d'apporter des réponses mieux adaptées à chaque situation hors du temps scolaire. Pour cela, deux heures d'aides personnalisées en petit groupe ont été intégrées à l'emploi du temps des classes pour apporter des réponses pédagogiques aux élèves qui rencontrent des difficultés. Par ailleurs, des stages de remise à niveau gratuits en français et en mathématiques sont également proposés aux élèves de CM1 et de CM2 pendant les vacances scolaires, à raison de trois heures par jour sur une semaine. Les enseignants ont ainsi la possibilité de traiter eux-mêmes les difficultés d'apprentissage en prolongement des enseignements effectués dans la classe. Bien entendu, l'action des maîtres spécialisés structurés en RASED n'est pas abandonnée. Le rôle des enseignants spécialisés des RASED est essentiel dans certaines situations particulières, leurs compétences spécifiques constituant alors un appui indispensable pour les équipes pédagogiques. Toutefois, il existe de grandes disparités d'un département à l'autre et, dans un même département, d'une circonscription à l'autre. Aussi, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2011, les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, ont été invités à faire un état précis des besoins et à en tirer les conséquences en termes d'organisation des RASED. Cette analyse pourra les conduire à restructurer

l'organisation territoriale des RASED et à apprécier l'opportunité de sédentariser certains enseignants spécialisés dans les écoles qui concentrent un niveau élevé d'élèves en grande difficulté. L'ensemble de ces dispositions tend à répondre de manière satisfaisante à la difficulté scolaire dans toutes les classes.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89282

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10488

Réponse publiée le : 8 février 2011, page 1281